

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 26 juillet 2021 N° EAU/AUT/21/0223 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Administration communale de Waldbillig a été autorisée à remettre en état le cours d'eau « Bëllegerbaach » suite aux inondations du 1^{er} juin 2018 à Mullerthal.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 4 août 2021

La bourgmestre,



La secrétaire communale,

